



Une liste d'aptitude bien dimensionnée pour un corps d'ingénieurs équilibré

La CAP promotions sur liste d'aptitude 2011 s'est déroulée sous la présidence d'Edmond Graszak sous-directeur des personnels d'encadrement, maritimes et contractuels (SG/DRH/SGP/EMC) à la Direction des Ressources Humaines (DRH), et hors la présence d'Hélène Eyssartier, certainement trop occupée à remplir les postes vacants – enfin, ceux qui restent -.

Notre déclaration préalable est disponible sur le site www.snitpect.fr. Les réponses apportées par l'administration sont les suivantes :

ENTPE : notre école restera, selon l'administration, l'école de référence pour notre formation. Reste à voir comment l'administration s'y prendra pour obtenir ce résultat ? En ce qui concerne les possibilités de détachement en sortie d'école, par contre, notre demande est refusée, l'administration s'arc-boutant sur sa monomanie de priorité aux postes vacants à l'intérieur du ministère. Si elle reconnaît qu'un poste proposé en détachement ne ferait pas de différence importante, elle indique que le symbole n'en est pas acceptable aujourd'hui. Par qui ?

FUSION : selon l'administration, le projet de fusion n'est pas entièrement lié au projet ministériel, et n'a donc pas à attendre sa sortie. Le moratoire demandé par le SNITPECT-FO est donc refusé. Il faudra en tirer les conséquences, l'administration avançant en secret et à grands pas sur le sujet (des groupes de travail tenus secrets produisent des conclusions sans qu'on puisse en avoir connaissance).

L'administration indique vouloir entrer dans un dialogue mais pas avant fin septembre, si on en croit les positions prises le lendemain en réunion fusion ! La DRH a en effet refusé tout net de nous donner le moindre renseignement sur les positions de l'administration, et même sur la composition des groupes de travail.

STATUT : l'administration nous annonce un projet « ambitieux » qui serait un progrès réel par rapport à la situation existante. La dernière fois que nous avons entendu le mot « ambitieux » à propos de notre statut, nous sommes sortis à 1500 dans la rue .. Sachant désormais ce que le mot « ambitieux » signifie pour l'administration, préparons nos banderoles ...

GESTION : les services devraient recevoir des instructions pour les ISS et la PSR des I(D)TPE rapidement (signature en cours). A suivre avec grande vigilance. Le SNITPECT-FO ne se privera pas de communiquer par avance auprès des services.

En ce qui concerne les bonifications d'ancienneté, la demande d'un mois pour tous, comme pour les autres corps (attachés et IPEF) est évidemment repoussée pour les ITPE, à la mise en oeuvre du futur corps. A noter que cette mesure, dérogatoire par rapport au statut FP, doit être validée en conseil d'état ...

SERVICES : RH 2013 est, selon l'administration, un exercice obligatoire pour « dessiner un chemin » vers les objectifs assignés (lesquels ?), donner du sens, éviter d'aller dans le mur ! Assurément, avec RH 2013, les agents trouveront le sens .. de la sortie. Pour preuve, les services qui suppriment aujourd'hui des postes non vacants et qui présentent aux agents des formations pour apprendre à se recycler ailleurs, changer de métier .. le tout dans la joie et la bonne humeur. Ne pas être motivé pour changer d'employeur, c'est faire preuve d'un réel mauvais esprit !

MOBILITE : les propositions du SNITPECT-FO seront étudiées .. à la rentrée. En espérant que les vacances soient de bon conseil ..

INTERIM : le projet de note de cadrage serait à l'arbitrage de la DRH. Espérons là aussi qu'elle n'emporte pas ce dossier en devoirs de vacances ..

INTEGRATION : l'intégration de B en A ne devrait pas être « massive ». Par contre, seront intégrés au corps des ITPE des inspecteurs des affaires maritimes (une centaine, confirmé par CTPM du 28 juin) avant la fin de l'année, **sans que cette intégration n'ait fait l'objet ni d'une concertation, ni d'une étude sur les modalités de formation.** Encore mieux, le CTPM a validé la création de la nouvelle école de formation des IAM (l'ENSAM).

Interrogée en CTPM, l'administration a dû avouer .. qu'elle n'avait pas encore réfléchi au sujet ! Voici donc les ITPE dotés de deux écoles, l'ENTPE et l'ENSAM. Laquelle va délivrer le titre d'ingénieur des TPE ?

La question n'est pas importante, c'est seulement le titre d'ingénieur des TPE qui est en jeu ..

**La promotion à ITPE sur liste d'aptitude**

La liste d'aptitude a été dimensionnée cette année par l'administration à 18 postes, mais même compte tenu de la grande qualité des nombreux dossiers proposés il n'a pas été possible de l'augmenter. Il n'a été possible que d'inscrire deux candidats sur la liste complémentaire. Ils bénéficieront de la promotion si l'un des candidats de la liste principale se désiste.

115 dossiers ont été présentés, ce qui représente une augmentation significative par rapport à l'année dernière (15 %). Cette année, ce sont les DREAL qui ont fait remonter la totalité des dossiers. Sur les 18 lauréats, nous comptons 1 ex contrôleur et 17 ex techniciens.

Les promotions internes, par la liste d'aptitude ou par la voie des concours internes ou examen professionnel, reste une voie privilégiée d'accès au corps des ITPE. Elle complète le délicat équilibre trouvé entre recrutement externe au niveau des classes préparatoires aux grandes écoles, recrutement sur titre, recrutement interne. Cet équilibre, somme toute assez proche de ce que l'on peut constater par ailleurs sur d'autres corps similaires, permet de gérer le corps au bénéfice de tous.

Il est évident qu'un changement significatif dans les flux de promotions mettrait à mal cet équilibre et impacterait fortement les gains obtenus par le corps cette année. En particulier, le principalat pour tous devrait être abandonné, ce qui constituerait une régression inacceptable pour l'ensemble du corps.

Ainsi, le bénéfice de quelques uns ne peut pas se fonder sur la perte de tous.

La gestion de la mobilité : les cas à l'étude

Plusieurs cas avaient été mis à l'étude lors de la CAP mutations du mois de Mai, et ont été présentés lors de cette CAP. La liste des résultats a été publiée sur le site du SNITPECT-FO. Nous notons toutefois que la notion de poste vacant devient un concept de plus en plus flou, et laissé à l'appréciation pleine et entière du DREAL qui est devenu le vrai maître du jeu en la matière. C'est lui qui décide ce qui est vacant ou pas, que le poste soit occupé ou non ;..

D'autre part, nous avons enfin eu connaissance du sort réservé aux 15 ITPE qui avaient postulé lors de ce cycle sur un poste MAAPRAT. Tous refusés, sans exception,

au motif s'agit de problèmes de « compteurs » ou qu'ils n'ont pas les compétences pour occuper ces postes.

Il faut également noter que les IAE ayant voulu prendre un poste au MEDDTL ont aussi été refusés.

Cette explication laisse rêveur, quand on sait par ailleurs qu'on veut fusionner les ITPE avec les IAE au prétexte qu'ils ont des parcours similaires et que cette fusion « favorisera les parcours croisés, enrichira les carrières et offrira des opportunités nouvelles ». Répétons le encore une fois : ce n'est pas la barrière du corps qui freine la mobilité, mais la LOLF avec les plafonds d'emploi et les lubies de chefs de services persuadés que la compétence des agents se définit par leur titre et non par leur parcours.

Les détachements entrants

Pièce de résistance de la CAP, les dossiers de détachement entrants :

Deux dossiers présentés cette fois, avec un avis défavorable du SNITPECT-FO, mais aussi un avis favorable sur un dossier d'ingénieur en chef de la FPT issu du corps des ITPE. Avec toutefois une question : pourquoi, conformément à la loi mobilité, ce dossier n'a-t-il pas été présenté en détachement entrant dans le corps des IPEF ? La réponse est nette et précise : parce que !

Mais comme nous ne sommes pas élitistes et corporatistes, contrairement à certains corps, nous avons accepté ce solide dossier aux compétences établies, qui fait la preuve que les ITPE et les ingénieurs en chef de la FPT ont des compétences et des parcours similaires. Il est donc incompréhensible que les uns aient l'accès au HEB et pas les autres.

L'administration a noté nos avis, et a émis pour sa part des avis favorables compte tenu de la publication multiple sans candidats.

La décision finale sera prise par la DRH.



SNITPECT

**En direct de la CAP
des ITPE**

La charte de gestion

La CAP a été l'occasion de la présentation de la nouvelle charte de gestion des ITPE. Nous avons longuement discutés certains points bloquants et certaines positions inacceptables de l'administration, et présenté notre argumentation, basée sur l'expérience, la volonté d'enrichissement collectif des compétences et d'une meilleure prise en compte des contraintes personnelles. Nous avons tenté de faire admettre l'idée qu'un parcours choisi sera toujours plus efficace pour faire progresser les compétences collectives qu'un parcours subi. Nous attendons la validation définitive de la charte par la DRH pour vous en proposer une analyse exhaustive.

INFORMATIONS GENERALES

Le tableau des mobilités susceptibles d'intervenir suite à cette CAP est disponible sur le site du SNITPECT (www.snitpect.fr). Comme habituellement, les résultats ont été publiés sur le site dès l'issue de la CAP.

Les recours sur notation seront traités au gré des CAP. Les ITPE faisant un recours peuvent transmettre leur dossier à un élu à la CAP avant le 11 octobre .

PROCHAINES CAP :

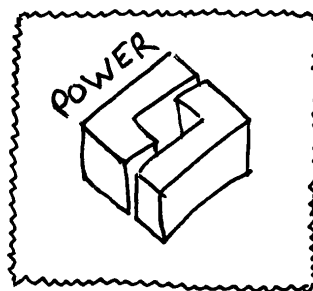
CAP cycle 2012-01 et LA ICTPE : 18 octobre

CAP TA : 1 décembre

Les élus à la CAP – Mandat 2009-2012

Les élus à la CAP – Mandat 2009-2012

Gilles PAQUIER (ARS Poitou-Charente)	05 49 44 83 17
Thierry LATGER (SNITPECT-FO)	01 42 72 45 24
Sandrine LEFEBVRE GUILLAUD (LCPC)	01 40 43 53 06
Georges KUNTZ (CETE EST - LRPC Strasbourg)	03 88 77 46 02
Louise WALTHER VIEILLEDENT (DREAL 31)	05 61 58 54 15
Eric HENNION (CETE de Nantes)	02 40 12 84 89
Fabrice RUSSO (DIR Centre Est)	04 75 79 74 54
Sabrina KLEIN WODZYNSKI (DDT 51)	03 26 70 82 11
Nadia JACQUOT (ENTPE)	04 72 04 70 03
Yves LEGRENZI (DDEA 49)	02 41 79 67 21
Claire BOULET DESBAREAU (DDT 30)	04 66 04 46 42
Zainil NIZARALY (SNITPECT-FO)	01 42 72 45 24



**POUR DIRE STOP
et EXIGER UN AVENIR DURABLE POUR
LES ITPE :
CONTINUONS A RESTER MOBILISES !
SNITPECT-FO**